



service enfance jeunesse • haurtzaroa gazteria zerbitzua

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2024 - 2027



PREAMBULE

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il invite les uns et les autres de ces acteurs à mieux se connaître et mieux se reconnaître dans leurs places et rôles spécifiques (coopération renforcée), à tenter de construire une vision commune et à définir des valeurs partagées pour guider l'action éducative, à se mobiliser conjointement autour d'objectifs volontaristes visant à favoriser la complémentarité de leurs contributions respectives, la continuité entre les temps éducatifs, la cohérence des espaces éducatifs, l'amélioration des cadres et conditions de vie, d'apprentissage, de socialisation et d'émancipation des enfants/adolescents.

A l'échelle de la commune de LAHONCE, le Projet Educatif Territorial ci-après présenté, a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'éducation nationale, les partenaires institutionnels et les parents d'élèves. Il fixe ainsi ses orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

SOMMAIRE

1. ELEMENTS CONTEXTUELS	04
Une politique qui se renforce	05
Une politique articulée autour des besoins élémentaires de l'enfant et de l'adolescent	06
Les actions organisées et existantes	08
Les temps scolaires	08
Les temps périscolaires	09
Les temps extrascolaires	12
2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT	14
Axe 1 : développer les complémentarités éducatives	15
Axe 2 : participer à l'apprentissage de la citoyenneté et l'intégration dans la société	15
Axe 3 : contribuer au bien-être des enfants et des jeunes	16
Axe 4 : intégrer les enjeux du développement durable	16
Axe 5 : connaître son territoire	16
3. CHAMP D'APPLICATION DU PROJET ET MISE EN ŒUVRE	17
Périmètre et public du PEDT	18
Périodes et horaires concernés par le PEDT	19
La communication	19
Les ressources humaines	19
L'accueil des enfants en situation de handicap	20
4. SUIVI ET DISPOSITIF D'EVALUATION	21
La gouvernance	22
L'évaluation du PEdT	22
Annexe 1 - Synthèse des axes / objectifs / moyens	24
Annexe 2 - Localisation des équipements pour la mise en oeuvre du PEdT à l'échelle communale	25
Annexe 3 - Répartition type des temps périscolaires et extrascolaires	26

1

Eléments contextuels

Une politique qui se renforce

Lahonce est une commune de 2.549 habitants (RGP 2020 INSEE) située aux portes de la Ville de Bayonne dont 17,6 % ont entre 0 et 14 ans.

La structuration d'une politique enfance/jeunesse à Lahonce remonte à l'année 2009 durant laquelle la municipalité a initié la création d'un accueil adolescents dit « espaces jeunes » dans la commune via un conventionnement avec le centre d'animation Elgarrekin de Saint-Pierre d'Irube. Il s'agissait dès lors de permettre à des jeunes de 11 à 17 ans de pouvoir se retrouver autour de temps d'animations dédiés.

Par la suite, les problématiques rencontrées par les familles au sujet des modes de garde des enfants les mercredis et vacances scolaires, a entraîné une diversification de l'offre d'accueils avec la création de l'accueil de loisirs 3-10 ans en 2016.

En lien avec la signature du premier contrat enfance/jeunesse, le service a été internalisé par la municipalité qui s'est ensuite progressivement organisé pour gérer cette compétence d'accueil de loisirs via la création d'emplois d'animateurs.

L'année 2021 marque un nouvel élan avec la création d'un service réunissant l'ensemble des agents œuvrant au quotidien dans l'accompagnement éducatif. Devant les besoins de transversalité et de responsabilité face aux enjeux de l'éducation, la municipalité soutient ainsi la volonté de développer des actions cohérentes et coordonnées avec les équipes enseignantes et s'organise également pour nouer des partenariats renforcés avec les acteurs institutionnels.

Cette volonté passant inéluctablement par le volet « ressources humaines », la municipalité a prioritairement procédé à des recrutements ciblés pour renforcer ses effectifs et structurer une équipe présente à l'année.

Consciente de son échelle d'intervention et de ses moyens, la commune de Lahonce recherche à mobiliser ses moyens pour participer activement à la réussite d'un projet éducatif concerté avec pour finalité de renforcer la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Si l'école demeure le socle de l'accès aux savoirs et de la formation de tous les jeunes citoyens, les actions menées à l'échelle de la commune ont pour ambition de soutenir et d'accompagner les temps scolaires à travers une coordination de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, ATSEM, animateurs, parents, intervenants associatifs, ...) intervenants auprès des enfants et des jeunes.

Une politique articulée autour des besoins élémentaires de l'enfant et de l'adolescent

Au-delà du besoin élémentaire et fondamental de sécurité, **quatre besoins à caractère universel doivent être satisfaits et structurer l'accompagnement des enfants**. Ils font consensus en Protection de l'enfance.

Le besoin d'identité

Pour construire sa personnalité, l'enfant doit pouvoir connaître les différentes composantes de son identité. C'est une étape nécessaire pour s'inscrire dans une filiation familiale, dans une lignée de génération et dans la société.

Le besoin d'expérience et d'expérimentation du monde

Il s'agit de veiller à ce que l'enfant ait suffisamment d'opportunités pour comprendre et participer à son environnement, expérimenter la prise de risques et se découvrir des intérêts, des goûts, développer ses compétences et ses talents.

Le besoin d'un cadre, de règles et de limites

En jeu, l'intériorisation par l'enfant d'un ensemble de codes et de valeurs sociales qui lui permettra de s'adapter et de s'insérer dans la société. Ce besoin de cadre intervient également dans la capacité de l'enfant à se réguler sur le plan émotionnel et comportemental. Le cadre est un élément contenant, rassurant ; il évite à l'enfant d'être envahi par ses émotions, tout en lui permettant de les reconnaître et de les exprimer.

Le besoin d'estime et de valorisation de soi

Fort d'une image positive de soi, l'enfant peut se faire confiance, et ainsi affirmer des préférences, des choix. En posant sur l'enfant un regard bienveillant qui encourage l'exploration, la figure d'attachement joue un rôle fondamental dans cette capacité à prendre confiance en soi. Avec l'âge, cette estime de soi autorise à projeter une trajectoire de vie, à s'ouvrir aux autres sur des bases saines, à construire des relations stables et à prendre soin de soi. Le besoin d'estime de soi, qui est lié au besoin d'accomplissement de soi, n'est donc pas à négliger pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant, il fait partie des besoins qui sont au sommet de la pyramide des besoins.

Sur le volet adolescent, les besoins évoluent et se précisent. L'accompagnement proposé par la commune s'inscrit dans une politique cherchant à considérer des besoins relatifs à la vie sociale et à l'espace de vie.

Le besoin de connaître son environnement

Les jeunes ont besoin de connaître leur environnement pour le maîtriser et accéder à l'autonomie.

La conception et la réalisation de projets initiés directement par eux sont des vecteurs de cette connaissance et participent à la prise d'initiative.

Le besoin d'échanges entre jeunes

Au-delà des activités/sorties proposées, le besoin de temps « non structuré » et libre d'accès permettant les relations entre jeunes est important. A ce titre, il est nécessaire de réserver des espaces favorisant les contacts et les échanges dans un cadre convivial. Les animateurs ont à cet effet un rôle important pour accompagner ces temps, garantir la sécurité et l'intégration de tous les jeunes.

Le besoin de s'impliquer et d'être accompagnés dans les projets

Une méthodologie adaptée doit être définie pour permettre aux jeunes d'être associés aux projets et à leur mise en œuvre (modalités et temps d'expression, gestion des débats, pilotage d'un projet collectif). En fonction des deux tranches d'âge, celle-ci sera différente :

- Les pré-adolescents sont en attente de propositions construites et manifestent également un besoin d'encadrement et recherchent la proximité des adultes. Les jeunes de cette tranche d'âge se motivent sur des propositions relativement courtes.
- Les adolescents sont davantage en quête d'autonomie et de responsabilisation. Ils manifestent à cet égard un besoin plus important d'implication. Ce besoin peut trouver des réponses via l'élaboration et la mise en œuvre de projets de camps/séjours, l'organisation d'un événement sportif/culturel/festif, le développement d'actions citoyennes...

Les animateurs jouent ici un rôle d'accompagnateur (soutien/encadrement). Ils aident sans se substituer aux jeunes qui doivent demeurer les acteurs et non des consommateurs.

Le besoin de découvrir

Qu'il s'agisse des pré-adolescents ou adolescents, le besoin de découverte / d'ouverture est fondamental. Les temps d'animation et plus largement d'accompagnement doivent créer un champ de possibilités et susciter autant que faire se peut la curiosité tout comme l'envie d'apprendre.

Les actions organisées et existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Lahonce s'exprime dans différentes thématiques (environnement, citoyenneté, sport...) et intervient dans le cadre d'actions sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Lahonce offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant/adolescent, en fonction des tranches d'âges.

Les temps scolaires

A travers l'action municipale et celle de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'école publique de Lahonce bénéficie d'interventions sur le temps scolaires.

Le soutien de la Communauté d'Agglomération

Par les éducateurs sportifs (ETAPS - Communauté d'Agglomération)

Un éducateur sportif intervient auprès des différentes classes des cycles élémentaires et propose des activités sportives durant le temps scolaire. Étalées par cycle sur l'année, les séances s'organisent à raison d'une heure par semaine et par classe.

Toujours sur la dimension sportive, la Communauté d'Agglomération participe également au parcours d'apprentissage du « savoir-nager » à travers le financement des déplacements ainsi qu'au parcours d'apprentissage du « savoir rouler à vélo » à travers un appui logistique.

Par un intervenant « musique » (Communauté d'Agglomération)

L'ensemble des classes de l'école de Lahonce (élémentaires et maternelles) bénéficie de l'intervention d'un professeur de musique (Centre Musique Rural) 45 minutes par semaine. Malgré des temps d'intervention récemment réduits, ils permettent de faire bénéficier l'ensemble des élèves d'une initiation à la musique sans participation financière des familles.

Le soutien de la commune

Dans le but d'accompagner le bon fonctionnement des activités scolaires, la commune met en place différents moyens :

- **l'affectation de personnel** : agents techniques, ATSEM (un(e) ATSEM à temps plein par classe de maternelle),
- **la mise à disposition d'équipements numériques complets** : flotte d'ordinateurs portables et vidéos-projecteurs intégrés dans chaque classe (élémentaire et maternelle) ;
- **l'affectation d'un budget annuel dédié à l'achat de fournitures scolaires** : papeterie, livres scolaires, de littérature, matériel pour travaux manuels...
- **l'affectation d'un budget annuel dédié aux sorties scolaires**,
- **la mise en place d'une restauration scolaire de qualité** : cuisine centrale locale engagée dans la production de repas en circuits courts et produits issus de l'agriculture biologique.

Un partenariat avec la commune d'Urcuit

En l'absence de carte scolaire entre les deux communes, les familles ont toujours bénéficié de la capacité à inscrire librement leurs enfants dans l'une des deux écoles. A travers cette souplesse, des familles installées dans la commune d'Urcuit mais situées géographiquement plus proche du bourg de Lahonce, choisissent d'inscrire leurs enfants dans l'école publique de Lahonce. Récemment, devant la hausse significative de la fréquentation de l'école publique d'Urcuit, les deux communes ont intégré cette souplesse de fonctionnement dans un cadre partenarial visant à encourager (sous la forme du volontariat) la recherche d'un équilibre dans les effectifs et ainsi éviter la potentielle saturation des infrastructures existantes.

Les temps périscolaires

La commune de Lahonce exerce la compétence enfance jeunesse pour les activités périscolaires.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des « temps libres » de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. L'éducation dans un cadre collectif ne repose et ne saurait reposer sur la seule institution scolaire : l'éducation est l'affaire de tous, et c'est en ce sens que les accueils périscolaires et extrascolaires y ont un rôle à tenir.

Depuis toujours, la commune a pris en charge différents accueils périscolaires permettant d'offrir aux familles un service de garde. Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil durant la pause méridienne, l'accueil le soir après la classe. Les inscriptions aux activités périscolaires demeurent libres. En outre, une offre d'accueil est également dispensée le mercredi en journée.

Ces accueils constituent des espaces temps où les enfants peuvent évoluer de façon harmonieuse et complémentaires aux temps de la journée passés à l'école et en famille.

L'accueil périscolaire propose en fonction du rythme de l'enfant des activités ludiques calmes, des temps de lecture, des activités d'éveil ludiques pour développer la curiosité et les connaissances de l'enfant.

L'ALSH de Lahonce permet un accueil souple et spécifique, ouvert à tous sans aucune distinction en assurant la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Il propose des animations diverses et de qualité tout en respectant le rythme de l'enfant et du jeune :

- Constituer des petits groupes d'enfants afin de mieux répondre à leurs souhaits, à leurs besoins,
- Permettre à tous de s'exprimer dans les différents temps d'animation,
- Il donne le choix aux enfants de participer ou non à l'activité.

Les temps périscolaires sont dirigés par des agents diplômés DEJEPS ou BPJEPS et encadrés par des animateurs BAFA (ou équivalent) et ATSEM. Les taux d'encadrement sont les taux assouplis appliqués aux accueils périscolaires avec PEDT/Plan mercredi par le Code de l'Action Sociale et des Familles (R. 227-16).

D'une manière générale, quand un enfant arrive aux portes de l'école le matin et qu'il en repart en fin d'après-midi, il était à « l'école ». La responsabilité collective de l'ensemble des acteurs est de réussir l'enchaînement des temps scolaires et périscolaires qui participent tous, de différentes manières, tant à son éducation qu'à son épanouissement.

Il paraît également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant fasse seul librement ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

L'accueil du matin entre 7h30 et 8h20

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée dans les espaces affectés aux temps périscolaires à partir de 07h30. Ils sont encadrés par les ATSEM avant d'être conduits dans leur classe dès 08h20.

Des activités calmes sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Il s'agit principalement d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes et d'assurer une transition « en douceur » entre l'espace familial et la vie en collectivité.

La pause méridienne entre 12h00 et 14h00

Le temps du midi est un moment important de la journée qui appelle une attention particulière. La commune de Lahonce a fait le choix de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière. Considérant l'espace disponible et les effectifs (190 enfants en moyenne), elle s'organise en deux temps différents alternés en fonction des âges : un temps d'animation et un temps de repas (soit deux services de restauration).

Les élèves de maternelle déjeunent en premier à 12h00 pendant que leurs aînés pratiquent différentes activités. Le repas est encadré par les ATSEM et animateurs qui déjeunent avec les enfants.

Les élèves d'élémentaire commencent leur repas à 12h45. Dans le même temps, les plus petits sont accompagnés par les ATSEM dans leur cour de récréation et salle de motricité. Les enfants de petite section, pour certains, sont invités à faire la sieste sous la surveillance d'une ATSEM.

Au-delà de la prise du repas, la pause méridienne est pensée dans son ensemble dans l'objectif d'assurer une transition entre les deux temps scolaires en s'adaptant au mieux au rythme des enfants. Ainsi sont-ils accueillis avec des activités structurées, préparées et dispensées par l'équipe d'animation. Il est également mis à disposition des enfants du matériel pédagogique afin qu'ils puissent jouer, lire ou dessiner.

L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30

Pour son accueil du soir, la commune a décidé de maintenir une dynamique d'animation conforme à l'esprit des NTAP (nouveaux temps activités périscolaires) introduits dans la réforme des rythmes scolaires de 2013. Les activités proposées poursuivent ainsi l'objectif de développer la curiosité des enfants et de favoriser leurs apprentissages. L'encadrement est dispensé par les animateurs diplômés (BAFA ou équivalent) et dirigé par une directrice BPJEPS.

Ce temps s'organise ainsi avec différents lieux d'accueil où chaque enfant évolue selon ses envies en intérieur comme en extérieur, en participant à des ateliers dirigés ou autonomes après un temps dédié au goûter (fourni par les parents).

Selon la programmation établie, des personnes extérieures (associations locales, centre musical rural, intervenants extérieurs, etc) peuvent être amenées à intervenir dans ces temps périscolaires.

Le mercredi pour les 3-10 ans – Le Plan mercredi

Les mercredis, une cinquantaine d'enfants en moyenne sont accueillis à partir de 07h30 jusqu'à 18h30.

Les enfants sont répartis en 3 groupes afin de proposer un accueil adapté à leur âge et aux apprentissages en cours d'acquisition (petit et moyenne section ; grande section et CP ; CE1 à CM1).

A l'instar des autres temps d'accueils, ils bénéficient d'activités adaptées selon une programmation établie par l'équipe d'animation qui s'inscrit dans la démarche de qualité « plan mercredi » pour les temps périscolaires du mercredi.

Cette démarche implique une adhésion à la charte de qualité ainsi qu'un véritable travail de partenariat autour du projet d'école. L'objectif étant de proposer une continuité entre les temps différents temps d'accueil des enfants.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- L'ancrage du projet dans le territoire,
- Le développement d'activités culturelle et artistique.

Le mercredi en journée et les vendredis soir (*selon les projets*) pour les adolescents

Les mercredis

- Les pré-adolescents « passerelle » (CM2 à 4ème), ils sont accueillis de 9h à 18h30 au foyer communal.
- L'Espace jeunes accueille les jeunes de 14/17 ans (3ème et plus) de 14 à 18h30 sous forme d'accueil libre sans inscription préalable.

Les adolescents se retrouvent et créent la programmation avec l'équipe pédagogique. Des animations sportives, culturelles, manuelles, scientifiques ou artistiques peuvent être mise en place. Les jeunes peuvent également prendre les mini bus de la structure pour faire des sorties gratuites ou payantes en fonction de leurs envies.

Les vendredis

- Les pré-adolescents « passerelle » (CM2 à 4ème) sont accueillis les vendredis de manière exceptionnelle, selon les projets, dans une des salles libres de la commune (petite Kiroldégi ou autre) avec du matériel adapté et spécifique.
- L'Espace Jeunes (14 à 17 ans), de 18h30 à 22h00, les ados de 14/17 ans sont accueillis au foyer en fonction des projets sans régularité.

Les 2 groupes sont encadrés par un directeur BPJEPS et 1 à 2 animateurs diplômés BAFA ou équivalents.

Le financement des temps périscolaires

L'accueil périscolaire est financé par la commune, par la Caisse d'Allocations Familiales et par les familles. Le coût des temps périscolaires varie pour les familles en fonction de leur quotient familial. En effet, la mise en place de tarifs différenciés pour ce service répond à un double objectif :

- prendre en compte la situation socio-économique des familles pour permettre une plus grande équité dans l'accès aux services périscolaires,
- s'accorder avec la CAF qui conditionne le versement de ses aides pour l'enfance/jeunesse à la mise en place de tarifs différenciés à l'accueil périscolaire.

3-10 ans (Petite section – CM1)

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : tarification à l'heure
Mercredi : tarification à la journée ou demi-journée

10-13 ans (CM2 – 4ème)

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : tarification à l'heure (CM2)
Mercredi : tarification lissée intégrée dans un forfait annuel
Vendredi soir : tarification lissée intégrée dans un forfait annuel

Les temps extrascolaires

A travers Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative de la commune s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la semaine, en journée ou en demi-journées. Pour chaque période de vacances, un programme est défini et se décline autour d'activités ludiques pilotés par les agents du services enfance/jeunesse. Des sorties à la journée sont également proposées selon la programmation des activités. En fonction des tranches d'âges, des camps ou « mini camps » sont également organisés. Ils permettent aux enfants/adolescents de partir en dehors du cadre familial favorisant l'autonomie et la responsabilisation.

Ainsi, les enfants & adolescents de la commune sont accueillis :

- Pendant les petites vacances et les vacances d'été au sein du centre de loisirs 3/10 ans géré par la commune (pas d'ouverture durant les vacances de Noël). Cet accueil est dirigé par un agent titulaire du BPJEPS LTP. Les enfants ont la possibilité de participer à des activités riches, variées et éducatives, en lien avec les objectifs du PEDT. Sont mis en place, en plus des activités dites classiques de centre de loisirs, des sorties et des séjours.
- Les jeunes de 10-13 ans sont accueillis pendant les petites vacances et les vacances d'été au sein de la « passerelle », accueil géré par la commune. Cet accueil est dirigé par un agent titulaire du DEJEPS.
- Les jeunes de 14-17 ans sont accueillis pendant les petites vacances et les vacances d'été au sein de l'Espace jeunes, géré par la commune. Cet accueil est dirigé par un agent titulaire du DEJEPS.

Les accueils extrascolaires sont dirigés par des agents diplômés DEJEPS, BPJEPS ou BAFD et encadrés par des animateurs BAFA ou équivalent. Les taux d'encadrement appliqués sont ceux définis par le Code de l'action sociale et des familles.



L'Accueil de loisirs 3-10 ans

Les enfants ont la possibilité de participer à des activités variées et éducatives définies en lien avec les objectifs du Projet Educatif de Territoire. Définies et planifiées par l'équipe d'animation, ces activités s'organisent par cycle et/ou thématique et sont communiquées à l'avance aux familles. En parallèle, des activités dites « classiques » d'un accueil de loisirs sont mises en place à travers des sorties à la journée et des camps de plusieurs jours.

A l'instar des mercredis, les enfants sont accueillis de 7h30h à 18h30 et répartis en 3 groupes (Petites et moyennes sections ; grande section et CP ; CE1 – CM1) afin de proposer un accueil adapté à leur âge et aux apprentissages en cours d'acquisition, avec des propositions d'activités adaptées.



La « passerelle »

Les pré-adolescents sont accueillis durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les programmes sont impulsés par l'équipe d'animation et finalisés avec les jeunes accueillis. En complément des sorties à la journée, un séjour « Projet Jeunes » est mis en place chaque été.

Par ailleurs, des temps communs avec l'espace jeunes ou l'accueil 3-10 ans sont ponctuellement mis en place.



L'espace jeunes

L'Espace Jeunes de Lahonce est ouvert les vacances du lundi au vendredi de 14h à 18h30, en journée et en soirée selon les activités proposées et les projets définis avec les jeunes.

En complément des sorties à la journée, un séjour « Projet Jeunes » est mis en place chaque été.

Financement des temps extrascolaires

L'accueil extrascolaire est financé par la commune, par la Caisse d'Allocations Familiales et par les familles.

A l'instar des temps périscolaires, le coût des journées/demi-journées des temps extrascolaires varie pour les familles en fonction de leur quotient familial. En effet, la mise en place de tarifs différenciés pour les services périscolaires répond à un double objectif :

- prendre en compte la situation socio-économique des familles pour permettre une plus grande équité dans l'accès aux services extrascolaires,
- s'accorder avec la CAF qui conditionne le versement de ses aides pour l'enfance/jeunesse à la mise en place de tarifs différenciés à l'accueil périscolaire.

3-10 ans (Petite section – CM1)

Vacances : tarification à la journée ou demi-journée

Intégration forfaitaire d'un supplément « jour » pour les activités générant une sortie à la journée et pour les camps de plusieurs jours.

10-13 ans (CM2 – 4ème)

Vacances : tarification à la journée ou demi-journée

Intégration forfaitaire d'un supplément « jour » pour les activités générant une sortie à la journée et pour les camps de plusieurs jours.

14-17 ans (3ème– Terminale)

Vacances : tarification à la journée ou demi-journée

Participation aux camps décidés annuellement selon la nature des camps.

2

Les objectifs éducatifs du PeDT

Les objectifs du projet éducatif territorial de la commune de LAHONCE ont été définis avec la ferme volonté de contribuer à l'épanouissement des enfants/jeunes et de proposer un service public local de qualité aux familles. Articulés autour de valeurs (citoyenneté, solidarité, tolérance, vivre ensemble, laïcité ...), son application vise essentiellement à structurer un accompagnement qualitatif des enfants/jeunes tout au long de leurs parcours d'apprentissage à travers la richesse et la complémentarité des différents acteurs.

Il est ici précisé que l'école publique de Lahonce ne dispose pas d'un projet d'école actualisé, ce dernier est en voie d'évaluation. Dès lors qu'il sera construit et validé, le Projet Educatif de Territoire intégrera ses orientations. Pour autant, école et commune travaillent d'ores et déjà de concert autour d'actions concertées (sensibilisation à l'environnement, pédibus, gestion des déchets...).

AXE 1

Développer les complémentarités éducatives

Déclinaison des objectifs

- S'appuyer sur des équipes de professionnels qualifiés et identifiés,
- Être à l'écoute, favoriser l'échange, encourager l'implication et la participation de tous, parents, enfants et jeunes, dans la vie quotidienne des structures,
- Poursuivre et renforcer les actions de partenariat avec l'école,
- Maintenir le dialogue sur les enfants & jeunes en difficulté afin de les aider à s'intégrer,
- Accompagner les recherches de formation / orientation,
- Développer l'accompagnement à la scolarité,
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans.

Moyens / exemple d'actions

- Développer des liens des structures jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, mission locales, FJT, services de prévention, bibliothèque...),
- Initier des actions « parentalité » (ateliers, soirées débat),
- Soutenir le bilinguisme à l'école (euskara),
- Accompagner les enfants/jeunes dans le passage aux collèges et aux lycées (ateliers, visite),
- Proposer des ateliers « lire et faire lire »,
- Proposer l'initiation à des pratiques culturelles et artistiques (sortie théâtre, musée...),
- Créer un « CLAS » collège.

AXE 2

Participer à l'apprentissage de la citoyenneté et l'intégration dans la société

Déclinaison des objectifs

- Encourager l'expression de l'enfant/jeune,
- Accompagner la conduite de projets collectifs,
- Permettre à chacun de cultiver un esprit critique,
- Offrir la possibilité de débattre en se confrontant à des opinions différentes,
- Inciter à la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne,
- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes (prise d'initiative et responsabilisation).

Moyens / exemple d'actions

- Créer des ateliers de dialogue / ciné-débat sur des sujets de société,
- Participation à la vie quotidienne des temps périscolaires et extrascolaires,
- Pilotage collectif de projets de séjour ou d'évènement (transport, budget, repas, hébergement, programmation),
- Développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels ou entre pairs,
- Concours d'éloquence.

AXE 3

Contribuer au bien-être des enfants et des jeunes

Déclinaison des objectifs

- Disposer de lieux d'accueil identifiés et appropriables,
- Savoir exprimer et gérer ses émotions,
- Promouvoir la santé et le bien-être,
- Comprendre les vecteurs d'information et de communication (médias, réseaux sociaux),
- Prévenir sur les dangers des conduites à risque et des pratiques addictives,
- Améliorer les pratiques alimentaires dans les temps périscolaires et extrascolaires.

Moyens / exemple d'actions

- *Edifier un équipement dédié aux ALSH et au service enfance/jeunesse,*
- *Initier une réflexion concertée sur la réhabilitation des cours d'école,*
- *Pacifier et élargir le parvis de l'école,*
- *Education aux médias,*
- *Augmenter l'activité physique dans la programmation des activités,*
- *Ateliers de prévention sur les conduites addictives / sécurité routière,*
- *Ateliers de prévention sur le harcèlement,*
- *Autoriser l'activité choisie et la « liberté de faire »,*
- *Veiller aux rythmes de sommeil.*

AXE 4

Intégrer les enjeux du développement durable

Déclinaison des objectifs

- Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable.

Moyens / exemple d'actions

- *Soutenir l'animation des enfants éco-délégués de l'école,*
- *Tendre vers le « 0 déchet » dans les temps périscolaires/extrascolaires,*
- *Accompagner les initiatives de mobilité douce (carapattes),*
- *Renforcer le tri sélectif,*
- *Participation des enfants à la gestion des biodéchets (compostage),*
- *Maintenir les jardins potagers dans l'école.*

AXE 5

Connaitre son territoire (patrimoine, histoire, culture...)

Déclinaison des objectifs

- Découvrir les caractéristiques historiques et patrimoniales du territoire.

Moyens / exemple d'actions

- *Organiser des sorties/activités thématiques : montagne, agriculture, océan...,*
- *Proposer des ateliers sur l'histoire locale / patrimoine historique (ex : exposition des photos « anciennes »).*

3

Champ d'application du projet et mise en oeuvre

Le PEdT renouvelé de la commune de Lahonce est un outil de collaboration qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, tous les acteurs du domaine de l'éducation : Etat, CAF, Agents communaux, Associations, parents d'élèves. Il formalise une démarche partenariale et évolutive proposant à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie. Par le dialogue qu'il contribue à instaurer et maintenir, le projet éducatif de territoire :

- Favorise la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire
- Assure l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant/adolescent,
- Encourage la mobilisation des ressources du territoire impliqués dans l'éducation.

Périmètre et public du PEdT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Lahonce qui dispose d'une seule école. Durant l'année scolaire 2023-2024, l'école de Lahonce comptabilise 202 élèves répartis comme suit :

- Niveau maternelle : 80
- Niveau élémentaire : 122

A noter que sur ces 202 élèves, en moyenne plus de 90% d'entre eux intègrent le temps périscolaire de la pause méridienne.

Les lieux principaux d'application du PEdT demeurent dans le centre bourg où se situent les principaux équipements : école, salle polyvalente Kiroldégi, foyer, fronton et espaces verts.

Considérant l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs notamment sur le volet 3-10 ans et la non-disponibilité de salles dédiées (hors algeco dans la cour d'école et foyer pour les adolescents), la commune poursuit le projet de réalisation d'un équipement dédié aux accueils de loisirs dont la livraison est attendue pour le courant de l'année 2026. Intégré dans l'enceinte de l'école publique, cet investissement important participera à améliorer d'une part les conditions d'accueil des enfants et d'autre part le fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

Mode d'inscription aux services périscolaires / extrascolaires

L'inscription est faite en début d'année scolaire sur l'espace familles de la commune (plateforme dématérialisée) pour une année scolaire.

Les inscriptions aux différents temps d'accueil sont pilotées via l'espace familles (accessible par ordinateur, tablette et smartphone). En outre, l'organisation du service enfance/jeunesse permet aux parents d'avoir un contact direct avec les référents des accueils ou le responsable du service pour toute question ou demande d'information.

Les règlements

Une tarification en fonction des moyens des familles est mise en œuvre : le coût varie pour les familles en fonction de leur quotient familial.

Périodes et horaires concernées par le PEdT

Les temps retenus pour les actions du PEDT demeurent dans la continuité de ceux déjà pratiqués et selon les mêmes modalités organisationnelles :

Temps scolaires

Lundis, mardis, jeudis et vendredis :

08h30 – 12h00 ; 14h00 – 16h30

La semaine à 4 jours est maintenue.

Temps périscolaires

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 ; 12h00 à 14h00 ; 16h30 à 18h30
- Les mercredis de 7h30 à 18h30 (3/10 ans et 10/13 ans) et de 14h à 18h30 (14/17 ans)
- Les vendredis selon les projets de 18h30 à 22h00 pour les 14/17 ans et exceptionnellement pour les 10/13 ans.

Temps extrascolaires :

- ALSH 3-10 ans : les périodes des petites et grandes vacances de 7h30 à 18h30.
- Passerelle : les périodes des petites et grandes vacances de 7h30h à 18h30 auxquelles se greffent des temps d'ouverture complémentaires en fonction des événements ou projets organisés.
- Espaces Jeunes : les périodes des petites et grandes vacances de 14h à 18h30 auxquelles se greffent des temps d'ouverture complémentaires en fonction des événements ou projets organisés.

La communication

En matière de communication avec les familles et les jeunes, plusieurs dispositifs sont utilisés selon la nature des informations à transmettre :

- **Une plaquette d'informations** remise aux parents lors des inscriptions scolaires en mairie (publication conjointe : Ecole/Accueils de Loisirs),
- **Par courriel à travers l'espace familles** (disponibilités des nouveaux programmes d'activités, informations d'ordre administratifs...),
- **Par le site internet de la commune** (informations élémentaires sur le fonctionnement des structures),
- **Par un dispositif de padlet** pour consulter les programmes d'activités,
- **Par un dispositif d'affichage** aux entrées de l'école.

Au-delà des outils, la commune encourage également les échanges courants et quotidiens pour répondre aux interrogations des familles à travers la disponibilité de ses équipes.

Les ressources humaines

A l'échelle de la commune et de ses services, la mise en œuvre du projet éducatif de territoire repose essentiellement sur la mobilisation d'un service enfance/jeunesse identifié, qualifié et structuré. La commune a ainsi fait le choix en 2021 d'intégrer l'ensemble des missions au sein d'un seul et même service, puis de renforcer significativement ses effectifs (recrutements d'un responsable de service, de référents de structure et d'animateurs qualifiés). En outre, à travers les contrats qu'elle propose, la commune cherche à maintenir une équipe technique pérenne dans le but d'assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement des enfants. Le projet de réalisation d'un équipement dédié aux ALSH sera également un moyen pour améliorer les conditions de travail des agents (bureau dédié, salle de réunion, vestiaires...).

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les accueils des loisirs et l'école sont à même d'accueillir des enfants et adolescents dits « à besoins éducatifs particuliers », qu'ils soient en situation de handicap, qu'ils souffrent de troubles des apprentissages ou du comportement, ou qu'ils connaissent d'importantes difficultés éducatives et sociales. Pour les acteurs éducatifs, leur prise en charge demande l'adaptation des lieux d'accueil et des pratiques professionnelles, ainsi que des liens rapprochés avec les familles.

En cohérence avec l'accompagnement de la CAF, pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou en cours de dépistage, et les actions d'inclusion scolaire menées par l'Éducation nationale, l'enjeu est de promouvoir une démarche permettant à chaque enfant et adolescent de trouver sa place, quelle que soit sa situation personnelle, sur tous les temps :

- **En assurant la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion**

Le développement de passerelles entre niveaux ou structures est particulièrement important afin de prévenir les ruptures dans l'accueil et le suivi des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les échanges entre professionnels des établissements scolaires, d'accueil du jeune enfant, des associations spécialisées dans l'accompagnement et la formation des personnels et des structures médico-sociales sont essentiels pour une inclusion pleine et entière des enfants et adolescents.

- **En améliorant l'outillage et favoriser les liens des professionnels :**

Les professionnels doivent disposer de temps d'échanges réguliers et être davantage outillés pour comprendre, prendre en compte des situations diverses, parfois complexes, et répondre aux difficultés des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. L'enjeu est de permettre aux professionnels de consolider leurs connaissances, d'acquérir un référentiel partagé et de mettre en cohérence leurs pratiques, notamment dans le cadre d'instances dédiées au suivi de ces enfants et adolescents.

- **En allant vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles**

L'éducation inclusive requiert une association étroite des familles des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. La communication avec ces familles doit permettre à la fois de faciliter l'entrée de l'enfant chaque année dans son accueil, de partager des informations sur ses besoins éducatifs et ses capacités, et de les informer sur les ressources existantes pour les soutenir. L'enjeu sera d'intensifier les échanges avec les parents concernés et de mettre en œuvre les démarches visant à construire des liens privilégiés avec les équipes éducatives des accueils fréquentés par les enfants et adolescents.

- **En sensibiliser davantage les enfants et adolescents à la différence**

La construction d'une société inclusive et solidaire passe notamment par la sensibilisation, le plus jeune âge, à la différence. Grâce à une meilleure compréhension des besoins éducatifs particuliers, les jeunes dépassent leurs idées reçues, adoptent un regard bienveillant sur autrui et eux-mêmes, et développent leur empathie.

4

Suivi et dispositif d'évaluation

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif Territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation de celui-ci.

La gouvernance

La gouvernance du Projet Educatif Territorial sera organisée à travers l'installation d'un comité de pilotage réunissant :

- Les membres élus de la commission Enfance/Jeunesse,
- Les représentants techniques du services Enfance/Jeunesse
- Le/la directeur/directrice de l'école communale,
- Le(s) représentant(s) des services de l'Education Nationale,
- Le(s) représentant(s) de la Caisse d'Allocations Familiales
- Les représentants des parents d'élèves.

Principalement dédié aux échanges entre partenaires, ce comité de pilotage aura pour principales missions de :

- Partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial,
- Identifier les éventuels points de blocage,
- Proposer des pistes d'amélioration visant l'atteinte des objectifs collectivement fixés.

Ce comité de pilotage se réunira à minima une fois par an.

L'évaluation du PEdT

A l'instar de toute démarche de projet, la définition d'un dispositif de suivi et l'évaluation permet de mesurer et qualifier les résultats obtenus au vu des objectifs fixés. La mise en place de clés de lecture partagées a pour vocation d'assurer le suivi du projet dans l'ensemble de ses composantes (quels résultats pour quels objectifs). En ce sens, il constitue le socle des échanges du comité de pilotage. Il s'appuiera prioritairement sur les analyses des acteurs au contact des enfants concourant à identifier les potentiels points bloquants, les besoins d'ajustement et les axes d'amélioration.

Une inscription dans le temps long

Le suivi et l'évaluation du projet éducatif territorial reposera ainsi sur la concertation des partenaires et leur capacité à entretenir un dialogue. L'éducation et ses apprentissages ne relèvent pas de l'immédiateté tout comme les dispositifs organisationnels/matériels/humains qu'il conviendra d'améliorer et/ou de développer pour tendre vers les objectifs fixés. La prise en compte du temps long dans un souci de continuité et de stabilité sera une des clés de la réussite du PEdT. Plutôt que de fixer une grille d'évaluation déterminée à l'avance, il est privilégié de confier au comité de pilotage la mission de consolider progressivement la méthodologie d'évaluation (indicateurs/critères...) en s'appuyant sur les clés de lecture suivantes :

- « **Appropriation** » (*réponses aux attentes des enfants/jeunes/familles*),
- « **Efficacité** » (*différence entre objectifs de départ et résultats obtenus*),
- « **Influence/impact** » (*évolutions durables sur les publics*).

ANNEXES

ANNEXE 1

Synthèse des axes / objectifs / moyens

ANNEXE 2

Cartographie des équipements pour la mise en œuvre du PEDT à l'échelle communale

ANNEXE 3

Répartition type des temps périscolaires et extrascolaires hors vacances scolaires

ANNEXE 1**Synthèse des axes / objectifs / moyens**

AXES	Déclinaison des objectifs	Moyens / exemples actions
AXE 1 Développer les complémentarités éducatives complémentarités éducatives	S'appuyer sur des équipes de professionnels qualifiés et identifiés, Être à l'écoute, favoriser l'échange, encourager l'implication et la participation de tous, parents, enfants et jeunes, dans la vie quotidienne des structures, Poursuivre et renforcer les actions de partenariat avec l'école, Maintenir le dialogue sur les enfants & jeunes en difficulté afin de les aider à s'intégrer, Accompagner les recherches de formation / orientation, Développer l'accompagnement à la scolarité, Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans.	<i>Développer des liens des structures jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, mission locales, FJT, services de prévention, bibliothèque...),</i> <i>Initier des actions « parentalité » (ateliers, soirées débat),</i> <i>Soutenir le bilinguisme à l'école (euskara),</i> <i>Accompagner les enfants/jeunes dans le passage aux collèges et aux lycées (ateliers, visite),</i> <i>Proposer des ateliers « lire et faire lire »,</i> <i>Proposer l'initiation à des pratiques culturelles et artistiques (sortie théâtre, musée...),</i> <i>Créer un « CLAS » collège.</i>
AXE 2 Participer à l'apprentissage de la citoyenneté et l'intégration dans la société	Encourager l'expression de l'enfant/jeune, Accompagner la conduite de projets collectifs, Permettre à chacun de cultiver un esprit critique,z Offrir la possibilité de débattre en se confrontant à des opinions différentes, Inciter à la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité, Développer l'apprentissage à la vie citoyenne, Faire évoluer l'offre en direction des jeunes (prise d'initiative et responsabilisation).	<i>Créer des ateliers de dialogue / ciné-débat sur des sujets de société,</i> <i>Participation à la vie quotidienne des temps périscolaires et extrascolaires,</i> <i>Pilotage collectif de projets de séjour ou d'évènement (transport, budget, repas, hébergement, programmation),</i> <i>Développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels ou entre pairs,</i> <i>Concours d'éloquence.</i>
AXE 3 Contribuer au bien-être des enfants et des jeunes	Disposer de lieux d'accueil identifiés et appropriables, Savoir exprimer et gérer ses émotions, Promouvoir la santé et le bien-être, Comprendre les vecteurs d'information et de communication (médias, réseaux sociaux), Prévenir sur les dangers des conduites à risque et des pratiques addictives, Améliorer les pratiques alimentaires dans les temps périscolaires et extrascolaires,	<i>Edifier un équipement dédié aux ALSH et au service enfance/jeunesse,</i> <i>Initier une réflexion concertée sur la réhabilitation des cours d'école,</i> <i>Pacifier et élargir le parvis de l'école,</i> <i>Education aux médias,</i> <i>Augmenter l'activité physique dans la programmation des activités,</i> <i>Ateliers de prévention sur les conduites addictives / sécurité routière,</i> <i>Ateliers de prévention sur le harcèlement,</i> <i>Autoriser l'activité choisie et la « liberté de faire »,</i> <i>Veiller aux rythmes de sommeil.</i>
AXE 4 Intégrer les enjeux du développement durable	Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable.	<i>Soutenir l'animation des enfants éco-délégués de l'école,</i> <i>Tendre vers le « 0 déchet » dans les temps périscolaires/extrascolaires,</i> <i>Accompagner les initiatives de mobilité douce (carapattes),</i> <i>Renforcer le tri sélectif,</i> <i>Participation des enfants à la gestion des biodéchets (compostage),</i> <i>Maintenir les jardins potagers dans l'école.</i>
Axe 5 Connaitre son territoire	Découvrir les caractéristiques historiques, patrimoniales, géographiques et culturelles.	<i>Organiser des sorties/activités thématiques : montagne, agriculture, océan...,</i> <i>Proposer des ateliers sur l'histoire locale / patrimoine historique (ex : exposition des photos « anciennes »).</i>

ANNEXE 2

Localisation des équipements pour la mise en œuvre du PEDT à l'échelle communale



ANNEXE 3

Répartition type des temps périscolaires et extrascolaires

Temps périscolaires

	07h30	08h30	12h00	14h00	16h30	18h30
Lundi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Périscolaire du soir	
Mardi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Périscolaire du soir	
<i>Mercredi</i>	ALSH Mercredi (voir extrascolaire)					
Jeudi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Périscolaire du soir	
Vendredi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Périscolaire du soir	



Espace Jeunes
Passerelle 10-13

	07h30	18h30
10/13 ans Les mercredis	Cf. journée extrascolaires	
	18h00	22h00
10/13 ans Les vendredis (selon projets)	Animations	



Espace Jeunes
14-17

	14h00	18h00
14/17 ans Les mercredis	Animations	
	18h00	22h00
14/17 ans Les vendredis (selon projets)	Animations	

Temps extrascolaires



	07h30	09h30	11h30	12h30	15h00	16h30	17h30	18h30
ALSH 3/10 ans	Accueil matin	Animations	Repas	Sieste Temps calme Animations	Animations	Goûter	Accueil du soir	



	07h30	09h30	11h30	12h30	15h00	16h30	17h30	18h30
ALSH Passerelle 10/13 ans	Accueil matin	Animations	Repas	Animations libres	Animations	Goûter	Accueil du soir	



					14h00	16h30	17h30	18h30
ALSH Espace Jeunes 14/17 ans					Animations	Goûter	Accueil du soir	



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2024 - 2027



service enfance jeunesse • hartzaroa gazteria zerbitzua

